



ANAXAGO CAPITAL
société par actions simplifiée au capital de 536 944 €
siège social : 18, rue Sainte-Foy - 75002 Paris
840 861 397 RCS Paris
(la « **Société** »)

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU

L'an deux mille vingt-six
Et le

Les soussignés,

associés de la Société, détenant ensemble la totalité du capital social de la Société à la date des présentes, après avoir reçu communication, préalablement à la présente décision, des documents suivants :

- Le rapport de gestion du Président la Société ;
- Le projet de statuts modifiés ;
- Le projet de décision unanime des associés.

déclarent renoncer aux délais de communication et de convocation prévus par les dispositions statutaires et prendre les décisions suivantes, d'un commun accord et en dehors de toute assemblée, conformément aux dispositions statutaires et légales applicables :

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de la dénomination sociale de la Société

Les soussignés,

après avoir pris connaissance du projet des statuts modifiés,

décident de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit : **Ambra Capital.**

décident en conséquence de modifier l'article 3 (Dénomination Sociale) des statuts conformément au projet de statuts modifiés communiqué,

La présente décision est prise à l'unanimité des associés.

ANAXAGO CAPITAL
société par actions simplifiée au capital de 536 944 €
siège social : 18, rue Sainte-Foy - 75002 Paris
840 861 397 RCS Paris
(la « **Société** »)

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les soussignés,

donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

La présente décision est prise à l'unanimité des associés.

ANAXAGO HOLDING

Elle-même représentée par If Ventures

Elle-même représentée par Joachim Dupont

WILD HORSES

Elle-même représentée par Heckmann Olivier

DUPDAG

Elle-même représentée par Guillaume Dupont